

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BULLE

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 FEVRIER 2022 A 20H00

DATE DE LA CONVOCATION : LE 19 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-quatre février à 20 h 00, le Conseil Municipal de BULLE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe ANDRE.

Présents : M. Christophe ANDRE, Maire
M. Cédric CHAMBELLAND, Adjoint
Mmes Sophie MOREL, Christelle PERRARD, Adjointes
MM. Romain ANDRE, Pierrick GARNIER, Loïc MULLER, Dylan GUITARD,
Pierre JEANNIN, Conseillers Municipaux

Excusé : Mme Elsa FLEURY, M. Maxime PONTARLIER.

Absent.

Procuration : Mme Elsa FLEURY à M. Christophe ANDRE
M. Maxime PONTARLIER à M. Cédric CHAMBELLAND

Secrétaire de séance : M. Cédric CHAMBELLAND

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022
- 2) VOTE DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS
- 3) ONF PRESENTATION DES TRAVAUX 2022
- 4) DELIBERATION ET CONVENTION
- 5) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE RENDU

- En préambule, le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.
Délibération pour la casse de la SDF et la convention points nœuds, au Point 4

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord.

POINT N°1. Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 27 janvier 2022

Le compte rendu du 27 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

POINT N°2. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CM décide de maintenir les mêmes montant des subventions que l'année dernière et propose d'accorder une aide supplémentaire de 100 € à chaque association de la commune. Ceci est un petit geste pour exprimer notre engagement et soutien à la vie associative de notre village qui ont vécu une période de confinement et les différentes annulations des rencontres et des manifestations. Le total des subventions est de 4 240 €

POINT N°3. Proposition des travaux en forêt pour 2022 en présence de la commission bois. L'ONF nous soumet le dégagement en plein de régénération naturelle parcelle 7,8 et 22, dégagement manuel en plein de plantation parcelle 8 et nettoyage manuel localisé de jeune peuplement feuillu parcelle 14. Le montant est de 12 117.46 TTC. Après en avoir délibéré le CM donne son accord à l'unanimité.

POINT N°4. Le maire avise les membres du CM de dégradation lors d'une location de la salle des fêtes. Il est nécessaire de prendre une délibération pour assurer le recouvrement des dégâts auprès des personnes concernées. Le CM donne son accord à l'unanimité.

Modalités de déploiement « ponts-nœuds » sur le territoire de la CFD

Implantation des panneaux sur le réseau routier Départemental et Communal

Via conventionnement :

Pose à la charge du Département et effectuée en régie sur l'ensemble du réseau routier concerné

Surveillance des installations confiées aux communes sur le réseau de leur ressort

Entretien / réparation à la charge du Département sur l'ensemble du maillage

Budget estimatif (panneaux uniquement) : 60 000 € HT

Dans le cadre de sa politique cyclable, le Département du Doubs participe au déploiement d'itinéraires cyclables sur son territoire via plusieurs modalités d'intervention dont le système de jalonnement « points-nœuds ». Utilisant le réseau viaire existant, le principe de ce système repose non pas sur l'identification des parcours, mais sur celle des carrefours. Un numéro de 1 à 99 est attribué aléatoirement à chaque intersection de tronçon, qui constitue un nœud renvoyant vers d'autres nœuds. Le territoire est ainsi couvert par un ensemble de « points-nœuds » permettant aux usagers d'aller de carrefour en carrefour. A chaque croisement, un panneau indique sur quel « point-nœud » se situe l'usager et les directions des « points-nœuds » suivants. L'implantation de cette signalétique se fait autant sur le réseau routier départemental que communal. Aussi, pour la partie communale, un conventionnement entre le Département puis les Communes concernées s'avère nécessaire pour définir les modalités de mise en place, de surveillance et d'entretien de cette signalisation « points-nœuds ». Par ailleurs, en parallèle de la signalétique mentionnée précédemment, le Département souhaite installer des équipements à destination des cyclistes. Les modalités de gestion de ces équipements sont également abordées par la présente convention. Accord du CM à l'unanimité.

POINT N°5. Prochaine réunion du CM, pour le vote des taxes et des budgets le jeudi 17 mars et 31 mars

Réunion pour le cadastre avec M. ROUZAUD le 7 mars à 14 h

Rencontre avec la gendarmerie le jeudi 28 avril lors de la réunion du CM

Manifestation 2022, Eau vive, Le rallye, le comité des fêtes carnaval et fête des grands pieds.

Le Secrétaire